

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 V 285 Vœu relatif à l'espace public dans le Marais.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération DU 258 donnant avis sur le projet de Plan de sauvegarde et de mise ne valeur du Marais (3e et 4e) et notamment les documents relatifs à l'enquête publique ;

Considérant que le rapport de présentation du PSMV contient des éléments portant sur le paysage urbain et les aménagements sur voirie, rappelant les différentes composantes à prendre en compte pour l'établissement d'un projet sur le territoire du PSMV du Marais. Que ce rapport de présentation a été soumis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 février au 22 mars 2013 et pouvait faire l'objet d'observations de la part des parisiens ;

Considérant que dans le cadre de la révision du PSMV du Marais a été retenu le principe d'élaboration d'un cahier de recommandations relatif à l'espace public s'appuyant sur les règlements en vigueur concernant les étalages et terrasses, les enseignes et la publicité, l'amélioration de l'accessibilité de la voirie, tout en tenant compte du caractère patrimonial de ce territoire pour guider les futurs aménagements ;

Considérant que le projet de cahier de recommandations présenté à la CLSS stipule bien que "la continuité entre l'espace public situé dans le PSMV et son environnement immédiat est telle qu'un traitement différencié de celui du reste du territoire ne s'impose pas. Ces recommandations vont d'ailleurs toutes dans le sens d'un désencombrement de l'espace viaire, et particulièrement des trottoirs. Les règles qui s'appliquent notamment dans les quartiers centraux de Paris restent donc en vigueur dans le Marais" ;

Considérant que le secteur du Marais a bénéficié l'été dernier de plusieurs mesures de réduction de la vitesse des véhicules au profit des modes doux (instauration de zones de rencontre et extension de zones 30) ;

Considérant les observations relatives à la valorisation des espaces publics, formulées par le commissaire enquêteur qui relève que "le projet de cahier des charges pour les espaces publics, même s'il n'a pas de caractère réglementaire, permettra d'éclairer les pétitionnaires et les habitants" ;

Considérant la proposition de vœu déposée par M. Jacques BOUTAULT, Mme Fabienne GIBOUDEAUX et les éluEs du groupe EELVA ;

Aussi, sur la proposition de Mme Danièle POURTAUD, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- La mise au point du cahier de recommandations concernant l'espace public fasse l'objet d'une concertation locale dont les modalités seront définies avec les mairies des 3e et 4e arrondissements.
- Puissent être étudiées de nouvelles mesures d'apaisement de la circulation automobile dans le secteur du PSMV.